

# Où en est-on dans la lutte contre les fonds en déshérence ?



© 2024 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics mènent une lutte acharnée contre les sommes d'argent en déshérence, c'est-à-dire les fonds dormants sur des comptes bancaires inactifs ou sur des contrats d'assurance-vie non réglés. Selon les derniers chiffres de la Caisse des dépôts et consignations, environ 7 milliards d'euros attendraient encore d'être réclamés par leurs bénéficiaires !

Pourtant, différents dispositifs ont été mis en place pour éviter que les banques et les assureurs n'accumulent ces liquidités. Parmi ces dispositifs, on peut citer Ciclade. Un site internet ([ciclade.caissedesdepots.fr](http://ciclade.caissedesdepots.fr)) qui permet à toute personne de rechercher ces sommes d'argent « oubliées ». Concrètement, l'internaute doit indiquer les éléments d'identification du titulaire du contrat. Ensuite, si un résultat est trouvé, il crée son espace personnel et émet sa demande de restitution en joignant un certain nombre de pièces justificatives. Enfin, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) étudie la demande, puis transfère par virement au demandeur les sommes concernées.

**À noter** : le dispositif Ciclade semble bien fonctionné puisque 223 774 demandes de restitution ont été formulées en 2023 (524 568 depuis 2017). Des demandes qui ont abouti et permis

de remettre à leurs bénéficiaires 154,6 millions d'euros (838,7 millions d'euros depuis 2017). Ce qui correspond, en moyenne, à une restitution de 747 € par bénéficiaire.

[Dispositif Cyclade](#)

© 2024 Les Echos Publishing